

LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le lundi 12 décembre à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre messieurs les conseillers Claude Bélisle, Jean Bourgeois, Sylvain Loyer, Serge Rivest et Pierre-Luc Payette ainsi que madame la conseillère Sophie Desrosiers.

Assiste également à la séance : Mme Caroline Roberge, directrice générale et greffière-trésorière

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU BUDGET 2023
3. ADOPTION DU PTI 2023-2024-2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-287

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

il est proposé par, monsieur Serge Rivest

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée.

2022-288

2. ADOPTION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptera le règlement 2022-466 concernant les taux de taxes et la tarification en vigueur pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liguori prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Prévisions budgétaires

REVENUS			
	Description	2022	2023
	Taxes sur la valeur foncière	2 004 685 \$	2 142 520,30 \$
	Taxes sur une autre base	321 342 \$	334 001,38 \$
	Compensations tenant lieu de taxes	49 897 \$	56 651,00 \$
	Transferts	192 871 \$	186 739,36 \$
	Services rendus	66 030 \$	94 677,58 \$
	Imposition de droits	109 460 \$	110 960,00 \$
	Amendes et pénalités	5 000 \$	43 800,00 \$
	Intérêts	20 000 \$	- \$
	Autres revenus	13 500 \$	- \$
	Affectation (COVID-19 et réserve c	50 604 \$	- \$
	Affectation Parc		13 360,00 \$
	Total de revenu	2 833 389 \$	2 982 709,62 \$
DÉPENSES			
	Administration générale	(684 381 \$)	(710 916,37) \$
	Sécurité publique	(362 236 \$)	(398 874,00) \$
	Transport	(497 272 \$)	(540 679,77) \$
	Hygiène du milieu	(316 975 \$)	(318 828,56) \$
	Aménagement, urbanisme et dével	(92 322 \$)	(102 952,58) \$
	Loisirs et culture	(285 703 \$)	(337 457,03) \$
	Frais de financement (intérêt)	(300 600 \$)	(311 131,40) \$
	Remboursement capital (dette)	(278 340 \$)	(246 609,91) \$
	Activité d'investissement	(15 560 \$)	(15 260,00) \$
	Dépense totale	(2 833 389 \$)	(2 982 709,62) \$

Il est proposé par monsieur Sylvain Loyer

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le budget de l'année financière 2023 démontrant des dépenses totalisant 2 982 709.62 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil municipal.

Adoptée.

2022-289

3. ADOPTION DU PTI 2023-2024-2025

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025				
	2023	2024	2025	
Projets	Montant	Montant	Montant	Financement
1) Pavage de la rue Manon	38 000,00 \$			Fonds général
2) Réfection Petite Noraie		300 000,00 \$		TECQ-PPAVL-AIRL
3) Réfection bout Domaine Forget	50 000,00 \$			Fonds général

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

Adoptée.

4.PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-290

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle

et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 53.

Adoptée.

Les résolutions numéros 2022-287 à 2022-290 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Caroline Roberge, directrice
générale et greffière-trésorière